



**FSU Côtes d'Armor**

**Déclaration de la FSU 22  
au CDEN du 12 décembre 2013**

Monsieur le représentant du président du conseil général

Monsieur le Directeur académique des services de l'éducation nationale des Côtes d'Armor

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN

La FSU est très étonnée que ce CDEN, dont l'ordre du jour comporte un point sur les rythmes scolaires, n'ait pas été précédé par une réunion du comité de suivi des rythmes afin d'étudier, avec l'ensemble des membres de ce groupe, les projets qu'il a été demandé aux municipalités d'envoyer à la direction académique pour début décembre.

Nous avons demandé à Monsieur le directeur académique que ce groupe se réunisse, et il nous a répondu que ce CDEN était destiné à fixer le cadre des organisations scolaires pour le département en fixant des amplitudes dans lesquelles les communes devront s'inscrire, et qu'il ne serait pas étudié de façon exhaustive ni particulière l'organisation de chaque école.

Il nous paraît impensable que l'on puisse réunir un CDEN sur la question des rythmes sans porter à notre connaissance tous les projets d'organisations pour la rentrée prochaine et que l'on puisse s'abstenir de recueillir la parole des enseignants, par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux, sur toutes les situations.

Dans ces circonstances, il sera difficile pour la FSU de se prononcer uniquement sur un cadre. Le décret n'en fixe-t-il pas déjà un ?

La FSU tient d'ailleurs à rappeler son point de vue, et celui de nos collègues, sur cette réforme : ce n'était pas la priorité n°1. Les enseignants du primaire auraient préféré qu'on reconstruise d'abord tout ce qui avait été mis à mal, dégradé, dans l'école ces dernières années :

- abaisser de manière significative les effectifs dans les classes
- mettre en place le "plus de maîtres que de classes"
- rétablir les possibilités d'accueil des 2 ans dans des conditions acceptables
- recréer des postes de remplaçants en nombre suffisant
- recréer la formation continue qui a disparu, tout comme pour les RASED, sacrifiés eux aussi.
- donner du temps de décharge pour TOUS les directeurs, en particulier ceux des petites écoles, et plus de temps de concertation pour tous les enseignants.

Nos collègues sont exaspérés que l'on ne prenne pas en compte les vraies priorités au primaire que sont, à leurs yeux, les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants. Cette priorité au primaire marche à l'envers, la réforme des rythmes n'était pas le chantier le plus urgent.

Nous dénonçons l'arbre qui cache la forêt : la réforme des rythmes, c'est ça ! Et personne

ne croit que c'est uniquement en modifiant les horaires de classe que l'on va changer l'école ! La généralisation de cette réforme à marche forcée n'est pas possible, il est aujourd'hui indispensable de la suspendre et de la remettre à plat partout où les écoles le demandent. Nous demandons qu'il n'y ait pas de généralisation en 2014 et que le gouvernement ouvre des discussions pour écrire un nouveau décret des temps scolaires... en tenant compte de tout ce qui ne va pas.

Il est aussi urgent de se poser les vraies questions et de faire les bons choix. Quel est l'enjeu fondamental pour notre école ? Est-ce le périscolaire, ou est-ce la réussite de nos élèves, celle qui se construit d'abord et avant tout sur le temps scolaire ? Celle qui réclame un mieux d'école, pour les élèves mais aussi pour les enseignants. Le ministre a tranché. Il a fait de sa réforme des rythmes la principale mesure de la priorité au primaire. Avec le résultat que l'on sait : aujourd'hui cette réforme mal pensée est largement contestée et elle ne réussit qu'à mettre en concurrence le temps scolaire et le temps périscolaire sans prioriser l'école.

Dans cette réforme, l'expertise des enseignants n'est pas interrogée, la place des conseils d'école est minorée, et les conditions de travail des enseignants risquent, dans bien des cas, de se dégrader... alors qu'ils attendent toujours une revalorisation salariale.

Dans un autre domaine, la FSU tient à préciser que le procès verbal du dernier CDEN ne retrace pas suffisamment la teneur des débats qui ont eu lieu, pas plus que le précédent qui n'avait d'ailleurs pas été soumis à approbation comme le prévoit pourtant le règlement intérieur de cette instance.

Certains points, comme la position de la CGT et de la FSU, celle de la FCPE, sur le nouveau financement de la restauration scolaire envisagée par le Conseil général n'y figurent pas. Il devrait aussi être inscrit dans ce PV que nous attendions la consultation des Conseils d'administration pour connaître leurs positions sur les augmentations de tarif de la restauration scolaire.

Sur ce point, la FSU demande donc qu'on nous communique, comme promis, les résultats des votes et des motions des CA pour l'ensemble des collèges sur les nouveaux tarifs de restauration.

En effet, dans le 2<sup>nd</sup> degré, le vote des tarifs de restauration dans les Conseils d'administration a donné lieu à de vives remarques de tous, familles, professeurs et agents. Dans un contexte économique difficile, on peut se demander comment un employeur peut imposer une augmentation importante du coût du repas de ses salariés, de surcroît sans la moindre consultation.

La FSU conteste la méthode employée par le Conseil général qui est d'imposer aux conseils d'administration un montant minimum de restauration.

Les agents des collèges mais également les personnels administratifs de catégorie C sont aujourd'hui victimes, sous couvert d'harmonisation pour l'ensemble du personnel du Conseil général, d'un préjudice financier.

Je vous remercie de votre attention.